

EXTRAIT
DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 14 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze du mois de décembre à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CENAC dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine VEYSSY, Maire.

Présents (15) : Mme VEYSSY, Maire ; Mme HELIE, MM LAUGAA, BOUSSANGE, VRECH ; Mmes DELDEVERT, VIDAL, DARRIET, PARRA, PARABOSCHI, POTTIER, DANAY ; MM ROUX, LATOUCHE, AUBY

Pouvoirs (3) : Mr LAMBAUDIE à Mme HELIE
Mr DUDREUIL à Mr LAUGAA
Mr DUTARTRE à Mme VEYSSY

Absents excusés (1): Mr POIRIER

Secrétaire de séance : Mr ROUX

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil de retirer de l'ordre du jour la délibération relative à la révision du PLU afin d'affiner certains points. Celle-ci sera reportée à la prochaine séance. La demande est acceptée à l'unanimité.

Monsieur Auby tient à adresser ses félicitations à Mme le Maire suite aux élections régionales des 6 et 13 décembre.

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 13 octobre 2015

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité

2/ Décision modificative du budget n°3

Mme Daney explique au Conseil que suite aux dégrèvements accordés au titre de la taxe d'aménagement pour des permis de construire signés en 2013, la Commune doit rembourser le trop-perçu qui s'élève à 5842 €. Un virement de crédits est alors nécessaire pour effectuer ces remboursements :

Objet	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Dép Inv 2313-025 Constructions (école)	5 842 €	
Dép Inv 10223 Taxe aménagement		5 842 €

La délibération n°44-2015 est adoptée à l'unanimité.

3/ Renouveaulement du contrat d'assurances du personnel

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que pour l'année 2015, un contrat d'assurance auprès de C.N.P. Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel, a été souscrit. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais relatifs à sa gestion. Cette gestion a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité.

Le contrat est conclu pour une durée d'une année. C.N.P. assurances a transmis une proposition d'assurance pour l'année 2016, dont le texte est soumis aux conseillers auxquels il est demandé d'y souscrire et d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce contrat.

Elle précise que seuls les agents titulaires qui effectuent plus de 28h/semaine sont couverts par cette assurance, soit 11 agents.

Le taux de cotisation s'élève à **7.38 %** (6,72% en 2015), avec pour assiette de remboursement le traitement brut annuel ainsi que les charges patronales.

La délibération n°45-2015 est adoptée à l'unanimité.

4/ Mise en agglomération sur la Route Départementale 14

Marc Boussange explique que dans le secteur des zones d'activités (Bel Air, Les Platanes, Le Limancet) en direction de Créon, des problèmes de sécurité ont été constatés du fait d'un important transit de camions à l'entrée et la sortie de ces ZA. A la demande de plusieurs communes, une réflexion a été menée par le Centre Routier de Créon, qui propose de mettre les 3 ZA en zone agglomération, avec une pose de panneaux de signalétique spécifiques, et une limitation de vitesse à 70 km/h.

Madame le Maire précise que la société SICSOE a alerté la Mairie à plusieurs reprises sur la nécessité d'aménager cette portion de route pour des raisons de sécurité.

La délibération n°46-2015 est adoptée à l'unanimité.

5/ Convention de mise à disposition des équipements sportifs

Madame le Maire explique que les seuls terrains de rugby de la CDC se situent à Cénac, et que le club de rugby ne cesse de se développer (+ de 300 licenciés).

Les travaux de rénovation sont très attendus, au vu de l'état actuel du terrain d'honneur et du terrain d'entraînement.

Depuis mars 2014, la CDC est engagée dans une démarche de prise de la compétence « Sport » : la charte sportive intercommunale adoptée fin 2014 établit la liste des équipements sportifs déclarés d'intérêt intercommunal. Les équipements de la plaine des sports y sont intégrés.

Une commission de travail pilotée par Mr Latouche a lancé une consultation en 2015 pour des travaux de réfection du terrain. Ces travaux seront lancés courant 2016, sous maîtrise d'ouvrage CDC

grâce à une convention de mise à disposition qui a pour objet de définir les modalités de mise à disposition des équipements suivants :

- 2 terrains de rugby
- Club house rugby et vestiaires rugby
- 3 courts de tennis extérieurs
- Club house tennis
- City stade

Cette convention permet donc à la CDC d'engager les travaux et les demandes de subventions. La commune reste propriétaire du foncier.

Madame le Maire précise que les terrains seront immobilisés pendant 1 an.

La délibération n°47-2015 est adoptée à l'unanimité

6/ Projet de Schéma Intercommunal de Coopération Intercommunal (SDCI)

Madame le Maire explique que 2 questions sont à aborder : le projet du Préfet et la question sur le SIETRA.

- Le SDCI est issu de loi NOTRe qui propose notamment de regrouper des intercommunalités inférieure à 15000 habitants. La CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers (7 communes : Cénac, Latresne, Camblanes-et-Meynac, Cambes, Quinsac, Saint-Caprais, Baurech) regroupe 14868 habitants.

La proposition du Préfet est une fusion avec la CDC du Créonnais (15058 et 13 communes). Toutes les communes doivent délibérer.

Madame le Maire explique que plusieurs points de convergence ont été identifiés avec la CDC du Créonnais : existence d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, dynamique associative...

L'intérêt de fusionner avec le Créonnais est avéré, mais il semble opportun d'envisager un périmètre élargi à la CDC du Vallon de l'Artolie (9 communes, 9062 habitants) afin de créer une intercommunalité forte de 29 communes et + de 38000 habitants qui dispose de plusieurs caractéristiques communes : SCOT, SEMOCTOM, problématique des inondations, trajets domicile-travail, adhésion au Pôle territorial du cœur-entre-deux-mers...

Par ailleurs cette fusion permettrait de siéger à la commission départemental de coopération intercommunale, réservée aux intercommunalités de + de 30 000 habitants.

Madame le Maire propose donc d'émettre avis défavorable sur le schéma du Préfet et soumet au vote la fusion des 3 CDC.

- SIETRA : le Préfet propose de fusionner le SIETRA de la Pimpine avec le Syndicat du Bassin Versant du Pian.

Mr Auby : « la fusion avec la CDC du Vallon de l'Artolie me paraît plus opportune qu'avec la CDC du Créonnais, mais je suivrai la proposition de Madame le Maire. »

Mr Roux : « personnellement je suis pour une fusion avec la CDC du Créonnais. Le Préfet nous pose d'ailleurs une question sur la fusion avec Créon et notre réponse est floue car elle consiste à une contre-proposition »

Sur la proposition du Préfet en faveur de la fusion avec la CDC du Créonnais :

Contre : 15

Abstention : 1 (Mme Hélié)

Pour : 2 (Mr Roux, Mr Latouche)

Sur la proposition de Madame le Maire en faveur d'une fusion avec la CDC du Créonnais et du Vallon de l'Artolie :

Contre : 0

Abstention : 2 (Mr Roux, Mme Hélié)

Pour : 16

Sur la proposition du Préfet relative à la fusion du SIETRA de la Pimpine avec le SI du Bassin versant du Pian :

Pour à l'unanimité

7/ Demande de fonds de concours :

Mr Latouche explique qu'il est possible de solliciter des subventions auprès de la CDC pour la réalisation de travaux, à condition que le taux d'intervention de la CDC soit égal ou inférieur à celui de la commune. Il est ainsi proposé de demander une aide pour les travaux envisagés sur le terrain de rugby suite au forage, et qui consistent en la pose d'une station de surpression (cuve) pour stocker l'eau et l'achat d'une pompe de relevage qui acheminera l'eau vers la station.

Montant des travaux HT : 27902 €

Fonds de concours demandés : 13951 €

Autofinancement : 13951 €

Mr Boussange précise que le forage a montré la présence suffisante d'eau pour assurer l'arrosage du terrain.

La délibération n°49-2015 est adoptée à l'unanimité.

8/ Validation du RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité des Services) du SIEA :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les collectivités responsables d'un service d'eau ou d'assainissement doivent présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité de ces services publics.

Un des objectifs essentiels de cette disposition est d'informer le public via un rapport soumis à la connaissance du Conseil Municipal.

Ce rapport concerne l'année 2014, qui a vu la fusion de tous les syndicats d'eau et d'assainissement de la CDC, créant le SIEA des Portes de l'Entre-Deux-Mers (19 000 hab)

Eau potable : la distribution se fait en régie grâce à 7 forages. 1.7millions de m3 d'eau pompée.

La consommation moyenne est de 143 l /habitant /jour, ce qui représente une facture moyenne de 300€ par an par foyer.

Assainissement : les installations sur la Commune sont très anciennes obligeant le SIEA à envisager des travaux de remplacement des réseaux (avenue des chênes).

La station d'épuration de Baurech est hors d'usage (investissements estimés à 700 000€).

Cout de l'épuration de l'eau au m3 : 5 €

Mme Parra demande si les canalisations qui sont le long de la Pimpine et qui vont vers Latresne fonctionnent correctement.

Mr Boussange explique qu'en effet elles sont très anciennes et connaissent des dysfonctionnements.

Le RPQS 2014 est adopté et n'appelle aucune observation.

9/ Conventions d'objectifs

Mr Laugaa explique que le travail de réalisation de conventions d'objectifs avec les associations se poursuit.

Lecture est faite des conventions proposée avec :

- Association musicale de Cénac
- Association de Gymnastique Volontaire de Cénac
- Arts Martiaux et Culture (siège à Cénac mais utilisation des locaux de Camblanes-et-Meynac)

La délibération n°51-2015 est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h29.